

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le

Le Préfet du Puy-de-Dôme 20 JUIL. 2018

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
DE L'ENVIRONNEMENT

POLE COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU CONTROLE DE LEGALITE

Affaire suivie par Anne VACHERESSE
Tél : 04 73 98 61 55
anne.vacheresse@puy-de-dome.gouv.fr

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
ET PRESIDENTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
et SYNDICATS MIXTES

(Mme et MM. les Sous-Préfets en communication)

Objet : Elections professionnelles des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale (comités techniques, commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires)

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, vous trouverez, ci-dessous, le lien d'accès à la note d'information relative à l'organisation des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale signée par le directeur général des collectivités locales le 29 juin 2018.

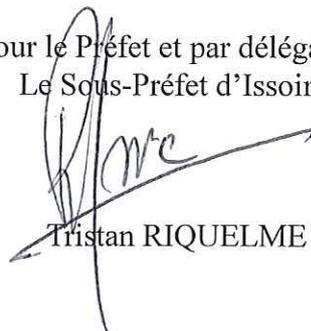
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/elections-professionnelles-2018-dans-fpt>

Cette instruction a pour objet d'apporter des précisions sur l'organisation, le 6 décembre 2018, des élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel aux comités techniques (CT), aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux commissions consultatives paritaires (CCP). Le kit de communication visuelle relatif aux élections professionnelles (*affiches, kakémonos et flyers*) à destination de l'ensemble des employeurs publics est accessible à partir du lien suivant : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/elections-professionnelles-0>

Vous voudrez bien rendre destinataire de la présente circulaire les établissements publics rattachés à votre collectivité concernés par ces élections (CCAS, CIAS, caisse des écoles...).

Mes services restent à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Issoire,



Tristan RIQUELME